



Bulletin d'informations n° 9

Juillet 2026

Le mot du Maire

Chères Perjussiennes, Chers Perjussiens,

À l'issue des élections municipales, vous nous avez renouvelé votre confiance et je tiens, au nom de l'ensemble du conseil municipal, à vous adresser nos plus sincères et chaleureux remerciements.

Ce résultat est avant tout le fruit d'une confiance partagée, d'un dialogue constant et d'un engagement collectif au service de notre commune. Nous sommes profondément reconnaissants envers toutes celles et tous ceux qui ont participé à ce rendez-vous démocratique, qu'ils nous aient accordé leur suffrage ou qu'ils aient simplement pris part au vote, contribuant ainsi à la vitalité de notre vie locale.

Je souhaite également remercier tout particulièrement nos électrices et nos électeurs pour leur soutien, leur fidélité et les nombreux témoignages d'encouragement reçus tout au long de cette campagne. Leur confiance nous honore et nous oblige. Elle constitue une responsabilité que nous continuerons d'assumer avec sérieux, humilité et détermination.

Mes remerciements s'adressent aussi à nos amis, à nos familles, à nos proches ainsi qu'à toutes les personnes qui se sont investies à nos côtés. Par leur présence, leurs conseils, leur disponibilité et leur engagement sans faille, ils ont largement contribué à cette réussite collective. Leur soutien quotidien a été précieux et mérite toute notre reconnaissance.

Je n'oublie pas non plus les bénévoles, les sympathisants et l'ensemble des membres de notre équipe qui ont consacré du temps et de l'énergie à porter notre projet, à aller à la rencontre des habitants et à défendre avec conviction les valeurs qui nous rassemblent.

Fort de cette confiance renouvelée, nous poursuivrons notre action avec le même enthousiasme et la même volonté de servir l'intérêt général. Nous resterons à l'écoute de chacun, attentifs aux attentes de tous les habitants, afin de continuer à faire avancer notre commune dans un esprit de rassemblement, de proximité et de respect.

Sitôt la victoire acquise, nous nous sommes remis au travail avec détermination, dans la continuité de l'action engagée lors du précédent mandat. Notre engagement est resté le même : être au service de notre commune, de ses habitants et de son avenir.

Ces dernières semaines ont également été marquées par la prise de nos fonctions au sein de la Communauté de Communes Arve et Salève ainsi que dans les différents syndicats. Ces responsabilités sont essentielles pour porter la voix de notre commune et défendre au mieux les intérêts de notre territoire.

Déjà, de nombreux moments forts ont rythmé cette période. Nous avons eu le plaisir de célébrer les 60 ans de l'équipe de football de l'USPJ, un anniversaire qui témoigne de l'engagement remarquable des bénévoles, dirigeants et joueurs qui font vivre ce club depuis plusieurs générations.

Nous avons également fêté les 40 ans de la chorale Arc-en-Ciel, véritable acteur de la vie culturelle locale, dont l'énergie et la convivialité contribuent au dynamisme de notre commune.

Parmi les réalisations récentes, nous avons réceptionné le minibus financé par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes. Cet équipement sera mis à disposition de l'USPJ ainsi que du Service Enfance et Jeunesse, offrant de nouvelles possibilités de déplacements pour les activités sportives, éducatives et associatives. Nous nous réjouissons de ce don et tenons à remercier personnellement Mme Sylviane NOËL et M. Cyril PELLEVAT, tous deux Sénateurs et Conseillers Régionaux, pour leur soutien et leur aide pour l'obtention de ce minibus, qui ne fut pas chose facile.

Nous poursuivons également les travaux de modification de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'enquête publique est en cours et chacun peut s'informer et s'exprimer à cette occasion. Les permanences du commissaire enquêteur en mairie permettent à tous les habitants qui le souhaitent de participer à cette étape importante pour l'avenir de notre commune.

Enfin, nous nous préparons à vivre un moment particulièrement symbolique avec l'inauguration de notre mairie le 4 juillet 2026. Cet événement marquera l'aboutissement d'un projet majeur pour notre collectivité. Au-delà du bâtiment lui-même, cette inauguration représentera un lieu de service public modernisé, ouvert à tous, et un symbole fort de notre volonté de construire l'avenir tout en préservant l'identité de notre village.

Ensemble, poursuivons cette dynamique au service de notre commune.
Bien fidèlement,

Isabelle ROGNET
Votre Maire



Cérémonie du 8 mai

Le 8 mai 1945 marque la victoire des Alliés et la capitulation de l'Allemagne nazie, mettant fin à plus de cinq années de guerre qui ont causé des millions de morts. Cette victoire est aussi celle de la France libre, portée par l'appel du général de Gaulle et le courage des résistants, des maquisards et des soldats engagés pour la liberté.

Lors de la signature de la capitulation à Berlin, la France retrouve sa place parmi les vainqueurs grâce à l'action du général de Lattre de Tassigny. Cette reconnaissance symbolise le rôle essentiel joué par la Résistance française dans la libération du pays.

Cette commémoration rend hommage à toutes celles et ceux qui ont combattu ou souffert : résistants, déportés, soldats alliés, tirailleurs africains et victimes civiles. Leur sacrifice a permis la fin de l'oppression nazie et le retour de la liberté.

Cependant, la paix ne fait pas disparaître immédiatement les souffrances. La France de 1945 est un pays meurtri, confronté aux destructions, aux pertes humaines et au retour des survivants des camps de concentration.



Le 8 mai est donc à la fois une célébration de la victoire et un devoir de mémoire. Il rappelle l'importance de transmettre l'histoire, de défendre les valeurs de liberté, de paix et de fraternité, et de préserver l'unité entre les peuples.



Modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme : votre avis compte

La commune de Pers-Jussy engage une enquête publique concernant le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette démarche permet à chaque habitant de s'informer sur les évolutions envisagées pour l'aménagement de notre territoire et d'exprimer son avis.

L'enquête se déroulera du **lundi 22 juin 2026 à 9h** au **vendredi 24 juillet 2026 à 17h30**. Le projet porte notamment sur des ajustements du règlement écrit, du règlement graphique ainsi que des Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Pendant toute cette période, le dossier sera consultable en mairie ainsi que sur le site internet de la commune :

www.mairie-pers-jussy.fr. Chacun pourra faire part de ses observations soit sur le registre disponible en mairie, soit **par mail à urbanisme@mairie-pers-jussy.fr**, soit **par courrier postal** adressé au commissaire enquêteur jusqu'au vendredi 24 juillet 17h30, date et heure de clôture de l'enquête publique.

Cette enquête publique constitue un moment important de participation citoyenne. Les observations recueillies participeront à la réflexion et à l'adaptation éventuelle de la version définitive du projet, qui sera ensuite soumise au Conseil Municipal pour approbation.



Permanence en Mairie

Afin de répondre aux questions des habitants et de recueillir les remarques du public, François VIAL, commissaire enquêteur, tiendra des permanences en mairie :

- **Lundi 22 juin 2026 de 9h à 12h ;**
- **Jeudi 9 juillet 2026 de 14h30 à 18h30 ;**
- **Vendredi 24 juillet 2026 de 14h30 à 17h30.**

Nous invitons l'ensemble des habitants à prendre connaissance du dossier et à participer à cette consultation qui concerne l'avenir de notre commune.



Un nouveau minibus au service de la commune et de l'USPJ

La commune a récemment bénéficié de l'attribution d'un minibus de la Région qui sera **mis à disposition de l'USPJ ainsi que des services municipaux pour leurs différents déplacements et activités.**

Les élus tiennent à adresser leurs plus sincères remerciements à Sylviane Noël et Cyril Pellevat, conseillers régionaux, pour leur engagement et leur appui dans la concrétisation de ce projet.

Ce véhicule constitue un véritable atout pour notre territoire. Il permettra de faciliter les déplacements des jeunes de l'USPJ tout en répondant aux besoins de la commune dans le cadre de ses missions et de ses actions notamment au service enfance et jeunesse.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des partenaires qui ont contribué à cette réalisation, au bénéfice de tous.



Deux collégiens mis à l'honneur pour leur sens civique

Ce mardi matin, entourés de Lucile Julien, principale du collège La Pierre aux Fées, les maires d'Arbusigny, Ludovic Trottet, de Pers-Jussy, Isabelle Roguet, et de Reignier-Ésery, Lucas Pugin, ont tenu à saluer publiquement l'attitude exemplaire de deux collégiens : Antoine, élève de 6^e, et Thibault, en 5^e.



Témoins d'une situation pré-occupante impliquant **une personne en difficulté sur la commune de Reignier-Ésery, ces deux jeunes ont immédiatement donné l'alerte.** Grâce à leur réactivité, leur vigilance et leur sens des responsabilités, les secours ont pu intervenir rapidement. Par ce geste symbolique, les élus ont souhaité mettre en lumière des valeurs essentielles : la solidarité, la bienveillance, le courage d'agir et l'attention portée aux autres.

« Nous avons souhaité mettre en lumière cet acte parce qu'il véhicule des valeurs essentielles : l'attention portée aux autres, le courage d'intervenir et le sens des responsabilités. Ces jeunes ont eu le bon réflexe et démontrent que la citoyenneté n'a pas d'âge ».

Cette reconnaissance est aussi un message adressé à l'ensemble des jeunes du territoire : face à une situation préoccupante, il est important de ne pas rester spectateur et d'alerter les adultes ou les services compétents.

Une belle leçon de civisme, de responsabilité et d'humanité que la communauté éducative et les élus ont souhaité mettre à l'honneur.

Événement



Nathy Roussel-Mieussey, engagée dans la protection de l'environnement

Je m'appelle Nathy Roussel-Mieussey, j'ai 18 ans et j'ai été élue Première Dauphine Miss Earth Rhône-Alpes 2026 le 11 avril 2026.

Le concours Miss Earth met à l'honneur des jeunes femmes engagées dans la protection de l'environnement. Il encourage la sensibilisation du public à travers des actions concrètes en faveur de notre planète.



Pour ma part, j'ai choisi de lutter contre la pollution liée aux mégots de cigarette, qui représentent une source importante de pollution et mettent en danger de nombreuses espèces animales.

J'aurai également l'honneur de représenter la région Rhône-Alpes lors de l'élection Miss Earth France, qui se déroulera à la fin du mois de juillet.

Instagram : @nathy_rslt

Prévention canicule

REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

Qu'est-ce que le registre des personnes vulnérables ?

Ce registre nominatif et confidentiel est un document obligatoire pour toutes les communes et permet en cas de risques exceptionnels ou de dispositifs d'alerte (plan, canicule, crise sanitaire...), de contacter les intéressés pour s'assurer de leur bonne santé et leur prodiguer, conseil, assistances si nécessaire.

Il est géré par le centre communal d'action sociale.

Ce registre est nominatif et confidentiel. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Les données transmises resteront confidentielles.

Qui est concerné ?

Les personnes âgées de + de 65 ans, fragiles en perte d'autonomie et /ou isolés ou en situation de handicap.

Comment s'inscrire ?

L'inscription sur ce registre est facultative et nécessite une démarche volontaire.

Elle peut être réalisée, soit :

- par la personne concernée ou, le cas échéant, par son représentant légal,
- par un tiers (parent, médecin traitant, service d'aide ou de soins à domicile...etc.)

Pour vous inscrire, contactez l'accueil de votre mairie

Tél. : 04 50 94 40 79 - Mail : ccas@mairie-pers-jussy.fr

Fonctionnement Spécial Canicule :

En cas d'activation du plan canicule par le préfet de Haute-Savoie, les personnes inscrites sont contactées régulièrement par le CCAS pendant toute la durée de l'alerte.

Cela peut inclure des visites à domicile, des appels téléphoniques réguliers, des recommandations sur les mesures à prendre.

Le Plan Canicule est déclenché par la préfecture lorsque le seuil nocturne des températures atteint les 19 °C et que le seuil journalier minimal est de 34 °C durant 3 jours consécutifs.

En aucun cas, la commune ne se substitue à l'obligation de veille de la famille et des proches. Ces personnes ont plus que jamais besoin de leur entourage, de leur famille et de leurs voisins.

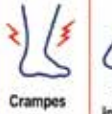
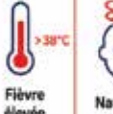


L'équipe du CCAS

ADOPTEZ LES BONS GESTES

 Restez au frais (chez vous ou dans un lieu rafraîchi)	 Buvez de l'eau, sans attendre d'avoir soif. Évitez la consommation d'alcool.	 Rafraîchissez-vous le corps plusieurs fois par jour (visage, avant bras...)	 Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
 Évitez les activités physiques et sportives intenses	 Prenez des nouvelles de vos proches et des plus fragiles et/ou isolés	 Privilégiez des repas froids et équilibrés	 Évitez de sortir aux heures les plus chaudes

PREMIERS SYMPTÔMES DE COUP DE CHALEUR

 Crampes	 Fatigue inhabituelle	 Maux de tête	 Fièvre élevée	 Nausées	 Vertiges
---	---	---	--	---	---

EN CAS DE MALAISE

APPELEZ LE 15

POUR PLUS D'INFORMATIONS

0800 06 66 66

(appel gratuit)

Atelier Bien Manger, bien bouger

Du 19 mai au 23 juin, la Communauté de communes Arve et Salève et le CCAS, en partenariat avec l'UFOLEP et Atout Prévention, ont proposé un cycle de six séances destinées aux habitants de 60 ans et plus dans le cadre du programme « Bien manger, bien bouger ».

L'objectif était de sensibiliser les participants aux bienfaits d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique régulière, tout en favorisant les échanges et le lien social.

Au fil des séances, les participantes ont bénéficié de conseils pratiques pour préserver leur santé, maintenir leur autonomie et adopter de bonnes habitudes au quotidien, dans une ambiance conviviale.

Cette action a rassemblé 14 participantes, que nous remercions chaleureusement pour leur présence, leur implication et leur bonne humeur.

Aucun homme n'a participé à cette édition. Messieurs, vous serez les bienvenus lors des prochaines actions !



Délocalisation des Proxivélos dans les communes

Proxivélo est un service de location de vélos à assistance électrique (V.A.E.), vélos musculaires, vélos-cargos... implanté depuis deux ans sur le site de la gare de Reignier-Esery et accessible à tous les habitants d'Arve & Salève.

Vous devrez avoir réservé votre vélo au plus tard le lundi précédant la livraison sur **l'application synbird** avec le lien suivant : <https://app.synbird.com/74130-bonneville-proxi-velo>

ou en flashant ce QR code :

Si vous louez déjà un vélo Proxi-vélo, un contrôle technique gratuit de celui-ci pourra être réalisé cet après-midi-là !



La bibliothèque



Commune de Pers-Jussy
MÉDIATHÈQUE LA PARENTHÈSE

Vous ne pouvez pas
venir à la
bibliothèque ?

**La bibliothèque
vient chez vous !**

Portage de livres à domicile

Mode d'emploi

- au 04.50.50.05.56
- à la médiathèque la Parenthèse
- à mediatheque@mairie-pers-jussy.fr



Service municipal gratuit

La cohabitation intergénérationnelle et si c'était fait pour vous ?

C'est un accord entre une personne de moins de 30 ans qui est hébergée chez une personne de plus de 60 ans en échange d'une contrepartie financière modeste ou du temps de présence et de partage !

Quels sont les avantages de la cohabitation intergénérationnelle ?

Ce service, porté par Annemasse agglo (Maison de l'Habitat) et Arve & Salève met à disposition une animatrice du dispositif spécifiquement dédiée à la mise en place des binômes : de la mise en contact au suivi de la relation en passant par l'état des lieux, la gestion des contrats...



Vous souhaitez plus d'infos ?

Un seul numéro et un seul mail pour les habitants d'Annemasse Agglo et Arve & Salève :
06 22 58 89 77
cohab.interge@annemasse-agglo.fr

Élections : comment votre commune est-elle représentée dans la communauté de communes Arve & Salève ?

Lors des élections municipales de mars 2026, les maires des communes ont été élus pour une période de 6 ans.

Ces maires ainsi qu'une partie de leurs conseillers municipaux sont destinés à représenter leur commune au sein du conseil communautaire d'Arve & Salève ; ils sont appelés Conseillers Communautaires. Leur nombre dépend de la quantité d'habitants des communes ; sur Arve & Salève, **il y a 34 conseillers communautaires**.

Ceux sont eux qui ont élu le président d'Arve & Salève et les vice-présidents lors du premier conseil communautaire avec les nouveaux élus qui s'est tenu le 8 avril 2026.

PERS-JUSSY A 5 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

- Isabelle Roguet (Maire)
- Marie-Claire Lafin
- David De Vito,
- Mathieu Badin
- Yannick Roguet.



Ils représentent leur commune dans l'intercommunalité mais ils représentent également Arve & Salève dans certains syndicats avec lesquels Arve & Salève travaille au quotidien.

LA NOUVELLE COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE :

Président : Sébastien Javogues – adjoint à Reignier-Ésery, en charge de la Commission d'évaluation des politiques publiques et du déploiement de la citoyenneté.

1^{re} Vice-Présidente : Nadine Perinet, Maire de La Muraz, en charge des solidarités.

2^e vice-président : Laurent Favre, Maire de Nangy, en charge de l'aménagement du territoire.

3^e vice-présidente : Régine Mayoraz, Maire d'Arthaz PND, en charge des Ressources administratives et partenariales.

4^e Vice-Président : Ludovic Trottet, Maire d'Arbusigny, en charge de la politique « gestion des déchets ».

5^e Vice-Présidente : Julia Lahure, Maire de Monnetier-Mornex, en charge du développement économique, de la formation et du tourisme.

6^e Vice-Présidente : Sandra Floquet, 1^{re} adjointe en mairie de Scientrier, en charge des infrastructures, bâtiments et accessibilité.

7^e Vice-Présidente : Isabelle Roguet, Maire de Pers-Jussy, en charge des ressources naturelles, biodiversité, agriculture et eau.

8^e Vice-Président : Lucas Pugin, Maire de Reignier-Esery, en charge de la mobilité et de la voirie.

Daniel Barbier, maire de Scientrier est **membre délégué** du bureau communautaire.



Le conciliateur de Justice

Un moyen simple, rapide et gratuit de résoudre un conflit sans passer par un procès.

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE :

- Bénévole et assermenté.
- Aide les parties à trouver un accord amiable.
- Intervient pour les litiges de la vie quotidienne : voisinage, consommation, bailleurs-locataires, copropriété, conflits entre particuliers ou commerçants.

5 BONNES RAISONS D'Y RECOURIR

- ➔ Gratuit
- ➔ Rapide
- ➔ Confidentiel
- ➔ Préserve vos droits
- ➔ Accord pouvant être homologué par un juge

COMMENT LE CONTACTER ?

- Sur rendez-vous en mairie, tribunal, Maison de la Justice et du Droit ou France Services.
- Également en ligne.
- **Plus d'infos : conciliateurs.fr**

QUELQUES CHIFFRES

- ➔ **2290 conciliateurs** de justice en France
- ➔ **150 000** demandes de conciliation par an
- ➔ **51%** de réussite des conciliations engagées



« Un différend ? Pensez d'abord à la conciliation : une solution gratuite, rapide et apaisée. »

Environnement



Groupe « Pers-Jussy, Nos Valeurs, Notre Avenir »

Pers-Jussy: une confiance renouvelée pour construire l'avenir ensemble

Les élections municipales ont rendu leur verdict et l'équipe « Pers-Jussy Nos Valeurs, Notre Avenir » est honorée de la confiance que vous lui avez accordée.

Nous sommes fiers d'avoir été élus pour poursuivre notre engagement au service de notre commune. Ce résultat est avant tout le vôtre. Par votre vote, vous avez exprimé votre adhésion à nos valeurs, à notre vision du village et à notre profond attachement à la vie locale et rurale.

Durant les six dernières années, nous avons travaillé avec sérieux, détermination et dans le seul intérêt des habitants de Pers-Jussy. Vous avez reconnu cet engagement et apprécié les actions menées pour améliorer notre cadre de vie, préserver notre identité et préparer l'avenir de notre commune.

Les mots ruralité, proximité et solidarité ne sont pas de simples slogans. Ils résonnent dans vos têtes et dans vos cœurs de Pers-Jussiens. Ils constituent le socle de notre action municipale et guideront chacune de nos décisions au cours du mandat qui s'ouvre.

Nous avons présenté un programme clair, fondé sur des projets ambitieux mais réalistes. Vous avez validé notre vision : celle d'un développement harmonieux de Pers-Jussy, alliant prudence dans la gestion des finances publiques et évolution de notre commune pour répondre aux attentes des habitants d'aujourd'hui et de demain.

Cette victoire nous engage. Elle nous oblige à poursuivre notre travail avec la même exigence, la même écoute et le même sens des responsabilités. Nous serons les élus de tous les habitants, dans un esprit de dialogue, de respect et de rassemblement.

Nous remercions chaleureusement chacune et chacun d'entre vous pour votre confiance, votre soutien et votre participation à la vie démocratique de notre village.

Ensemble, continuons à faire vivre les valeurs qui font la force de Pers-Jussy et construisons, avec enthousiasme et détermination, l'avenir de notre commune.

Le groupe « Pers-Jussy, nos valeurs, notre avenir »

Groupe: « Ensemble autrement »

Retours sur le début du Mandat

Tout d'abord, nous tenons à remercier chaleureusement les 46,34 % de votant-e-s qui nous ont accordé leur confiance aux élections municipales du 15 mars dernier. Cinq élu-e-s de la liste « Ensemble, autrement » siègent donc au Conseil municipal : Yannick ROGUET, Valérie VACHOUX, Alain BENONE, Adèle GAILLARD et Florent LACROIX.

Parmi les 18 élu-e-s de la majorité, 11 sont nouveaux, ce qui amène une nouvelle dynamique au sein de l'équipe municipale. Il règne pour l'instant un certain esprit d'ouverture et nous demeurons confiants et volontaires pour travailler en bonne intelligence au sein du Conseil. Nous sommes également déterminés à être force de proposition, d'action et même de contestation si besoin, en gardant à l'esprit que les 2 équipes ont porté des projets et un regard différents sur l'avenir de notre beau village.

Nous participons également aux instances de la Communauté de communes Arve & Salève, tant au niveau du Conseil communautaire que des commissions thématiques : n'oublions pas que l'échelle intercommunale est essentielle, puisque c'est là que se prennent de nombreuses décisions concernant notre vie quotidienne : urbanisme et aménagement du territoire, gestion des déchets, mobilité, solidarités, etc. Aussi, Pers-Jussy étant la 2^e commune de l'intercommunalité en termes de population, vos représentants politiques devraient s'y investir particulièrement pour peser dans les décisions. Or, les 18

élu-e-s de la majorité sont présents dans seulement 6 commissions thématiques d'Arve & Salève et les 5 élu-e-s minoritaires sommes également présents dans 6. Certains sujets ne sont donc pas défendus par Pers-Jussy, mais il demeure toujours possible d'intégrer ces commissions en cours de route et nous ne manquerons pas de mettre ce sujet en discussion.

Par ailleurs, nous espérons que ce mandat permettra enfin de mener certains projets qui ont véritablement fait défaut dans le précédent mandat, à commencer par une maison médicale et la construction de logements sociaux pour permettre à nos jeunes et à celles/ceux qui en ont besoin de se loger à des prix abordables. Il est également essentiel que la Commune se dote d'une vision à moyen/long terme pour établir une feuille de route claire visant à accompagner notre village vers les évolutions nécessaires pour faire face aux nombreux défis auxquels nous sommes confrontés et ceux à venir : changement climatique, instabilité géopolitique, menaces sur l'environnement, gestion des ressources, etc.

Pour plus de précisions ou tout simplement pour échanger avec nous, n'hésitez pas à nous contacter : pj.ensembleautrement@gmail.com

En attendant, nous vous souhaitons un très bel été 2026 et, on l'espère, de belles vacances.

Le Groupe Ensemble Autrement



Les brèves du conseil municipal

Conseil du 26 juin 2025

- Vote des subventions 2025.
- Validation du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) école Émile Rosset et école des Roguet.
- Service Enfance et Jeunesse : Mise à jour de la charte incluant le nouveau service de restauration scolaire & création de 3 postes d'agents de restauration à temps non complet.
- Emplois d'été au service technique.
- Demande de subvention à la région pour aménagement du terrain d'entraînement de football.
- Convention de mise en place d'un site de compostage collectif sur un terrain communal Composition du Conseil Communautaire (CC Arve & Salève) - accord local de gouvernance.

Conseil du 24 juillet 2025

- Modification du temps de travail des postes d'animation service enfance et jeunesse.
- Soumission à évaluation environnementale de la procédure de modification n° 2 du PLU et modalités de concertation avec le public.
- Fermeture du poste d'agent de maîtrise principal et ouverture d'un poste de technicien territorial à temps complet.
- Convention de disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire sur son temps de travail au profit du SDIS 74.

Conseil du 9 octobre 2025

- Mise à jour du RIFSEEP.
- Subvention : convention pluriannuelle d'objectif avec l'Association FaSiL'Art.
- Acquisition des parcelles cadastrées A n° 2540 « Jussy » & A n° 1412 « La Chenaz ».

Conseil du 27 novembre 2025

- Ouvertures de crédits - exercice 2025.
- Ressources Humaines - participation financière à la couverture santé des agents.
- Régularisation de l'Impasse des Bégauds - échanges et cession de terrains.
- Nouvelle convention « fourrière » 2026 avec l'asso. Animaux Secours le Refuge de l'Espoir Arthaz.
- Nouvelle adhésion à l'ADM74 à compter du 1^{er} janvier 2026
- Approbation du règlement de voirie intercommunal.

Conseil du 15 janvier 2026

- Ouvertures de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif.
- Convention de travaux avec l'Association « Les Brigades Vertes du Genevois ».
- Travaux d'aménagement du carrefour de la route du Nant-Guin et de la route des Fins : régularisations foncières.
- Modification n° 2 du PLU : bilan de la concertation organisée dans le cadre de l'évaluation environnementale.
- Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes.

Conseil du 20 mars 2026

- Élection du Maire.
- Nombre d'adjoints.
- Élection des adjoints.
- Indemnités des élus.
- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.
- Création et composition des commissions municipales.
- Nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS.
- Élection des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

Conseil du 9 avril 2026

- Constitution de la commission d'appel d'offres.
- Délégués au SIVU « Espace Aqualudique les Foron ».
- Délégué au Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie Déléguées au sein de l'Association des Communes forestières de Haute-Savoie. Désignation du référent sécurité routière.
- Commission de contrôle des listes électorales.
- Désignation du référent déontologue.
- Droit à la formation des élus.
- Promesse unilatérale de vente Commune de Pers-Jussy à Communauté de Communes Arve et Salève.
- Régularisations foncières route de Reignin.

Conseil du 23 avril 2026

- Désignation d'un Président de séance pour le vote du compte financier unique (CFU).
- Vote du Compte Financier Unique exercice 2025 D23.04.2026/03 Affectation des résultats exercice 2025.
- Subvention à la coopérative scolaire de l'école des Roguet Subvention 2026 au CCAS.
- Fiscalité : vote des taux d'imposition 2026.
- Programme de travaux en forêt communale exercice 2026.
- Budget primitif 2026: mouvements de crédits.
- Vote du budget primitif exercice 2026.

Bulletin d'informations municipales - juillet 2026 - n° 9

Directrice de publication : Mme Isabelle ROGUET
Conception et impression : CTOCOM, Mairie de Pers-Jussy
Crédit photos : Mairie de Pers-Jussy



Retrouvez-nous également

www.mairie-pers-jussy.fr



Commune de Pers-Jussy

App : Pers-Jussy Clic

